

BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL TÉLÉPHONÉ **Mercredi 20 Novembre 2013 - 18H30 à 19H30**

Présents Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Philippe LESCURE, Dr Claude MARBLE, Michelle MONSERAT, Dominique SAGARY, Patrick SOIN

**Absent(s)
excusé(s)** Cédric GOSSE, Bernard SAINT-JEAN



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie le Dr Claude MARBLE, Médecin Fédéral National, pour sa présence.

1. Veille sanitaire / qualité de l'eau

1.1. Groupe de travail

Le Président LESCURE propose la mise en place d'un groupe de travail sous l'autorité de Dominique FRIZZA et du Dr Claude MARBLE, Médecin Fédéral National, chargé de rendre sous deux mois ses conclusions et préconisations concernant la qualité des eaux dans lesquelles nos épreuves se déroulent.

Les membres du BDF valident cette proposition à l'unanimité.

1.2. Enquêtes sanitaires : Nice et Sartrouville

Le Dr Claude MARBLE, Médecin Fédéral National, fait savoir qu'un questionnaire sanitaire a été adressé aux participants du Grand Prix de Sartrouville et de Nice.

2. Modalité de versement des primes aux clubs de D1

La Commission Nationale Sportive fait savoir au BDF qu'elle a tenu compte des contraintes financières des clubs de D1 et qu'elle a décidé de déroger exceptionnellement aux dispositions prévues par la Réglementation Sportive en matière de versement des primes aux clubs de D1 :

- Versement de 75% de la prime dès transmission de l'attestation fiscale
- Versement du solde sous réserve de confirmation de participation des clubs dans la division pour laquelle ils sont qualifiés

Les membres du BDF précisent que cette dérogation est de la compétence de la Commission Nationale Sportive et qu'ils y souscrivent. Le Président LESCURE remercie la Commission Nationale Sportive de proposer au Comité Directeur de juin 2014 une évolution réglementaire pour la saison 2015.

3. Division 3

Dominique SAGARY informe les membres du BDF de la difficulté à trouver des épreuves avec circuit fermé pour constituer le circuit de Division 3. Si la situation n'évolue pas dans les prochains jours, il précise qu'il sera nécessaire de déroger à l'obligation de « circuit fermé ».

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général